



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 2935

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant constaté, lors des dernières élections législatives que le programme de l'actuelle gouvernement était quasiment muet sur les collectivités locales, prévoyant, sans autre précision « une nouvelle étape de la décentralisation », demande à M. le ministre de l'intérieur s'il ne lui paraît pas opportun d'informer le Parlement, dans le cadre d'un vaste débat, de l'ensemble des dossiers concernant les collectivités locales, au nombre desquels figurent notamment la réforme de l'intercommunalité, la révision des bases des valeurs locatives foncières, la réforme des marchés publics, des régimes spéciaux de retraite (la CNRACL), des pompiers, la réforme du mode d'élection des conseils régionaux (si elle est encore d'actualité...), et le dossier sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. L'ensemble de ces dossiers concerne 500 000 élus municipaux et l'ensemble du peuple français. Il apparaît opportun et essentiel que le Parlement puisse en débattre. Tel est le sens de cette proposition.

Texte de la réponse

L'année 1998 est marquée par l'approfondissement des relations entre l'Etat et les collectivités locales dans des domaines essentiels à la vie des collectivités locales concernant, notamment, les relations financières, l'intercommunalité, le régime des interventions économiques. Le Gouvernement s'est tout d'abord attaché à fixer le cadre financier pour 1998. Il se caractérise par le respect des engagements de l'Etat à travers le pacte de stabilité dont le terme est fixé au 31 décembre 1998. Cet engagement facilite la réflexion qui doit s'engager sur les relations financières futures entre l'Etat et les collectivités locales, c'est-à-dire, la sortie du pacte. Une large concertation avec les élus sera lancée dans les prochaines semaines sur le cadre financier et notamment sur les règles d'évolution des dotations attribuées aux collectivités locales. Si le volet financier apparaît comme un enjeu majeur pour 1998, qui ne trouvera son aboutissement qu'à l'occasion du débat budgétaire, la réforme de l'intercommunalité constitue, elle aussi, un volet important. L'objectif de la réforme visera notamment à : assurer le financement de l'intercommunalité dans le cadre d'une redéfinition des relations financières de l'Etat et des collectivités locales ; favoriser, à travers la taxe professionnelle d'agglomération, le développement d'une intercommunalité urbaine. Cette réforme fera elle aussi l'objet d'une large consultation de l'ensemble des associations d'élus dès le printemps. D'autres dossiers rythmeront l'année 1998 : la réforme juridique des interventions économiques, l'avenir de la CNRACL, la révision de la loi d'orientation et de développement de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement souhaite qu'à chaque projet de loi un large débat s'engage au préalable avec les élus et ensuite au sein des assemblées ainsi que s'y est engagé M. le Premier ministre au congrès des maires à l'automne dernier. S'il n'est pas envisagé de débat d'orientation devant le Parlement, par contre, la discussion budgétaire pour l'année 1999, qui aura été précédée par le vote du Parlement sur les projets de texte mentionnés dans cette réponse, sera l'occasion d'expliquer devant la représentation nationale, les grandes orientations et les objectifs du Gouvernement en matière de collectivités locales pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2935

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2942

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 924